

Qu'est-il besoin, d'ailleurs, de deux langues aux Belges pour communiquer entre eux. Une seule ne suffit-elle pas amplement ? A laquelle doit-on s'adresser, sinon à la plus utile, à la plus répandue, à la plus véhiculaire, enfin ?

Ajoutons que, surtout dans les campagnes, le wallon est la langue ordinairement parlée. Les élèves doivent donc apprendre d'abord le français ; il est difficile de leur imposer l'étude d'une langue étrangère en plus, au risque de les surmener, comme le craignait récemment M. le professeur Chalon, dans la revue pédagogique l'*Ecole nationale*.

La situation n'est pas la même dans la majeure partie du pays flamand. Là, les élèves ont des occasions nombreuses d'entendre du français, surtout dans les agglomérations un peu importantes ; ils ont tout intérêt à l'apprendre, ne fût-ce que pour gagner plus tard leur vie, soit en France, soit dans l'industrie, en pays wallon, ou, plus généralement, par un besoin d'émancipation intellectuelle bien légitime.

Et ils ont toute facilité pour cela, car la majorité des grands journaux les plus lus en Belgique sont rédigés en français, même dans les Flandres, alors qu'à notre connaissance, il n'existe pas un journal important rédigé en flamand dans la région wallonne.

D'une part, l'immense majorité des livres belges paraissent en français, et la France, d'autre part, nous envoie un contingent plus important encore.

En outre, les écrivains flamands les plus célèbres sont ceux d'expression française ; les autres, comme Conscience, ne sont connus et, nous osons le dire, en général lus que dans la traduction.

Par contre, les livres et les journaux hollandais sont pour ainsi dire ignorés du public belge.

Il existe, enfin, des théâtres français dans la plupart des grandes villes flamandes.

De sorte que le jeune Flamand a mille moyens d'étudier pratiquement le français qui font défaut au jeune Wallon vis-à-vis du néerlandais.

Est-ce à dire que celui-ci soit plus réfractaire à l'étude des langues que son compatriote de Flandre. Nous ne le croyons pas, bien que le génie des langues germaniques soit pour lui d'une assimilation plus difficile. Les résultats des concours généraux prouvent cependant que le jeune Wallon peut briller en langues modernes.

Mais admettons que, malgré ces difficultés, un élève sache ce que l'on peut apprendre de flamand à l'école primaire et à l'école moyenne. Il se présente au concours contre de jeunes Flamands d'origine,

connaissant leur langue maternelle mieux que lui ; il leur sera évidemment inférieur et échouera très souvent.

A tous égards, je considère l'étude du flamand par nos populations wallonnes comme une duperie et je consens, avec l'allemand et l'anglais, à être le « Belge incomplet », le « Belge incapable », dont quelques Honorables ont parlé à la Chambre.

Dans tous les cas où le choix est possible, je conseille à nos jeunes Wallons de préférer l'étude de l'allemand à celle du flamand, dans l'intérêt même de leur avenir.

..

Il est quelques esprits distingués, en Flandre, qui suivent avec une certaine sympathie et parfois encouragent le mouvement flamand séparatiste.

Beaucoup d'entre eux obéissent, il faut bien le dire, à des raisons électorales momentanées. En sacrifiant aux revendications flamandes, ils espèrent conserver ou amener à leur parti politique, quel qu'il soit, des sympathies populaires. Nous avons la profonde conviction que deux de ces partis, tout au moins, le libéralisme et le socialisme, font fausse route.

Le peuple flamand n'adhérera en nombre à leurs doctrines que s'il reçoit, par la France, le grand afflux des idées nouvelles.

Convaincus de la justesse de cette affirmation, certains Flamands de marque, parti-ans de l'émancipation par la France des classes ouvrières et rurales de la Flandre, prétendent qu'il faut commencer à les émanciper dans leur langue maternelle, la seule qu'elles comprennent, pour les amener, par après, à étudier la langue française et à s'assimiler ainsi la civilisation brillante qu'elle apporte.

C'est là se payer de mots. Ce serait vrai, si tous les Flamands continuaient leurs études moyennes ; mais il faut bien avouer qu'en négligeant même le grand nombre d'illettrés que l'on rencontre chez eux, la plupart des autres n'achèvent que leurs études primaires. S'ils les font exclusivement en flamand, ils sont condamnés pour longtemps à ignorer le français et les bénéfices intellectuels qu'il procure.

Non, là n'est pas la solution. Elle se trouve, croyons-nous, dans l'instruction obligatoire et, nous l'avons dit plus haut, dans l'instruction primaire bilingue en pays flamand.

Mais les Flamands, a-t-on dit, sont si de la civilisation française ; ils la traitent de *pourrie*, et, à tout prendre, en admettant qu'ils ne veuillent pas se contenter de l'appui de la Néerlande trop petite, ils préféreraient mille fois s'adresser à l'Allemagne, plutôt qu'à la France.

Ce ne sont pas les Flamands qui pensent ainsi, mais la petite chapelle des Flamingants pointus qui n'ont jamais manqué l'occasion de froisser la France, comme à Waterloo, en 1891, et tout récemment, lors de la célébration de l'anniversaire de la bataille des Eperons d'or.

Beaucoup d'entr'eux collaborent d'ailleurs à un journal flamand-allemand, la *Germania*, qui se publie à Bruxelles, et qui semble être un organe du pangermanisme.

Mais chose à noter, il n'y a, en Belgique, que

42,889 habitants parlant l'allemand, le français et le flamand, (des Belges surtout) ;

66,447 parlant l'allemand et le français, (des Allemands surtout, fixés en Belgique) et

7,328 seulement parlant l'allemand et le flamand.

C'est maigre ! Il résulte également de là que plus de 90 % des Allemands fixés en Belgique préfèrent le français au flamand. Ce n'est pas à l'honneur des alliés pangermain.

L'hostilité contre la France se marque à chaque pas du mouvement flamingant.

En 1901, le *Bien Public* — qui se publie en français ! — imprimait : « Personne ne contestera que nous soyons sympathique au flamand, notre langue maternelle, que nous considérons comme une barrière pour notre bon peuple contre l'influence absorbante de la France ». C'est l'aveu !

Voulez-vous entendre la voix d'un Flamand de race, la voix de la raison ? Je la trouve dans un article publié, en 1898, par la *Flandre libérale* :

« Messieurs les Flamingants éprouvent de la résistance dans leurs tendances particularistes, et c'est bien naturel : on ne remonte pas le courant du progrès. Les Flamands sentent tous, instinctivement, qu'ils ne peuvent aller loin, ni apprendre grand chose, ni développer leurs affaires, ni sortir de leur milieu mesquin, s'ils ne savent que leur propre langue. Aussi tous cherchent-ils à en apprendre une autre, et leur choix va fatalement vers celle qui est à leur portée, qu'ils entendent sans cesse parler autour d'eux par les gens ayant quelque instruction, vers la langue qu'ils apprennent d'eux-mêmes, en écoutant et lisant ce qui se dit partout, vers la langue française en un mot.

» La langue française a si profondément pénétré dans notre pays depuis plusieurs siècles, que nos compatriotes l'apprennent presque en jouant.

» Et non seulement le Flamand apprend facilement le français, mais il désire ardemment l'apprendre et bien l'apprendre.

» Une langue n'est pas, en pratique, un objet d'art ou de vénération sentimentale. C'est le véhicule des idées, de la science, du progrès humain. Pourquoi refuser à ce peuple un moyen facile de s'élever dans l'échelle de la civilisation, de s'assimiler tout ce que produit d'utile, de grand, de beau, une des nations initiatrices du monde. Notre vieille langue nationale, dont je suis le premier à admirer la valeur littéraire, n'a pas de valeur d'échange, parce qu'elle est confinée dans un trop petit marché intellectuel.

» Les classes moyennes, bourgeoises, devraient, dit-on, apprendre la langue du peuple et aller à lui pour la lui parler. Hélas ! ici encore une fois, on ne remonte pas le courant. Les classes moyennes parlent de plus en plus le français, qui leur paraît indispensable, de moins en moins le flamand, dont l'utilité semble douteuse.

» On ne favorise pas l'égalité sociale en appauvrissant les riches ; ce système n'aboutit qu'à l'égalité dans la misère. De même, on ne favorise pas l'égalité des langues dans un pays en obligeant ceux qui parlent une des grandes langues du monde à apprendre une petite langue, dans un but purement philanthropique ; on ne conduit pas les hommes par la philanthropie ; l'égalité, en cette matière spéciale comme en sociologie, ne s'obtient qu'en élevant les petits jusqu'aux grands, c'est-à-dire en enseignant la grande langue à ceux qui ne connaissent que la petite. »

\* \* \*

Tout le passé politique et historique de notre pays proteste contre de pareilles tendances anti-françaises.

Et disons-le tout de suite : dans ce qui suit, il n'y a aucune pensée désobligeante pour nos voisins de l'Est ; ce sont des constatations historiques et rien de plus. La langue allemande n'a jamais eu, à aucune période de notre histoire, d'importance en Belgique.

Il en est tout autrement du français que l'on peut affirmer être notre véritable langue nationale depuis des siècles.

Peut-on en dire autant du néerlandais, — le mot *néerlandais* a été employé officiellement dans l'arrêté royal du 31 août 1887, — encore appelé *flamand officiel*, langue en quelque sorte artificielle, qui a servi à uniformiser les patois flamands de Belgique ?

Le *néerlandais de Hollande* est une langue étrangère ; notre *néerlandais de Belgique* ou *flamand officiel* existait tellement peu comme langue nationale, qu'il a fallu, par arrêté royal du 25 janvier 1864, nommer une Commission spéciale pour en fixer l'orthographe, dont les règles ont été adoptées par le Gouvernement le 24 novembre suivant.

Cette langue, parfois bizarre, fait souvent la joie des puristes néerlandais et le désespoir des traducteurs officiels et c'est elle que Maurice Maeterlinck, un Flamand illustre, a fustigée, en même temps que ses auteurs, dans le virulent pamphlet que voici, publié à propos de l'anniversaire de la bataille des Éperons d'or.

« Un parti qui depuis longtemps s'efforce de répandre en Brabant et dans les Flandres — sans y trouver le moindre écho — la haine de la France, s'est emparé de l'événement et voudrait y trouver le premier et formidable éclat d'une guerre de races qu'il espère rallumer. Ce parti, qu'on appelle le parti flamingant, est assez méprisé aux lieux mêmes où il intrigue.

» Il se compose d'une poignée d'agitateurs que leur naissance obscure au fond des fermes et une éducation tardive ont rendus incapables d'apprendre le français. Leur ignorance naturellement envieuse s'est tournée en rancune ; et, détestant une langue qui les rend ridicules quand ils tentent de la parler ou de l'écrire, ils ont tiré — pour se congratuler entre eux — des divers patois populaires une sorte de jargon officiel et artificiel, prétentieux, baroque et mort-né, qui n'est même pas compris du peuple auquel ils se flattent de l'imposer comme langue maternelle, et que les véritables écrivains flamands — il en est quelques-uns — et les Hollandais accablent de sarcasmes mérités.

» C'est dans cet informe et vaseux jargon qu'ils prétendent retremper l'âme de la Flandre et c'est à le remuer malproprement pour en faire sortir de la haine qu'ils s'évertuent. Bien qu'ils soient dépourvus de toute littérature, l'agitation qu'ils provoquent est plus littéraire que réelle et serait dès longtemps retombée dans l'abîme de son propre néant si deux forces peu avouables, mais obstinées, ne s'épuisaient à l'entretenir dans le vide. D'une part, le clergé flamand — le plus ignorant des clergés — la protège. Grâce à l'exclusif et impénétrable baragouin qu'il préconise, il maintient sous sa domination plus de deux millions de paysans que nulle lumière du dehors ne peut atteindre. D'autre part, le mouvement nourrit plantureusement ceux qui le dirigent. Abusant habilement du prestige que de grands mots qui représentent de petites choses exercent sur l'esprit trop crédule des foules, ils ont su acquérir une certaine influence politique dont ils profitent pour s'assurer d'opulentes sinécures. Sitôt la bouche pleine, ils s'apaisent, renoncent à leur parler hermétique et s'attachent à apprendre, sinon le français trop rebelle, du moins le belge qui trouve en eux la plus abondante et la plus bizarre de ses sources. »

Voilà, proprement caractérisés, le *néerlandais belge* et ses auteurs !

Le français, au contraire, est la langue des sphères éclairées et moyennes de la Belgique depuis les temps les plus reculés, au-si bien dans la partie flamande que dans la partie wallonne du pays. Pour étayer cette affirmation, je me contenterai de citer l'opinion de l'éminent historien, M. Godefroid Kurth, qui dit :

« Des deux langues vulgaires qui devaient se partager l'héritage du latin dans nos provinces flamandes, le français était incomparablement mieux préparé à le recueillir que le flamand...

» Chaque fois donc qu'en pays germanique on voulait se passer du latin, c'est au français, *c'est à dire au seul instrument intellectuel alors maniable*, qu'on recourait le plus souvent.

» On peut donc dire que pendant la période la plus brillante de son histoire, depuis le commencement du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du XVI<sup>e</sup>, ce furent des princes français et une cour française qui présidèrent aux destinées de la Flandre flamingante.

» On n'exagérera donc pas en concluant de tous ces faits que, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, *le français était en Flandre comme une nouvelle langue maternelle ou, si l'on veut une seconde langue nationale, d'ordre plus relevé que la première*, et qui était considérée comme, la vraie langue de la bonne société et des gens cultivés (1). »

Cette opinion est d'ailleurs corroborée par d'autres historiens, comme M. H. Pirenne, dans son *Histoire de Belgique*.

Dans l'administration centrale, au XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, tout se passait en français ; dans l'administration subalterne, on employait le flamand ou le français en pays flamand, le français en pays wallon. On parle d'écoles françaises en Flandre et pas d'écoles flamandes en Wallonie.

S'il arrivait, au témoignage de Hemricourt, au XIV<sup>e</sup> siècle, que certains nobles du pays de Liège envoyassent parfois leurs enfants dans le Limbourg pour apprendre la langue *tiexhe*, il était courant, pendant tout le Moyen-Age, que les enfants des familles aisées des Flandres apprissent le français (Kurth. loc. cit.).

D'ailleurs, nos adversaires eux-mêmes reconnaissent cette influence prédominante du français. Hamelius, dans son *Histoire du mouvement flamand*, écrit : « Une infiltration lente, agissant surtout par les livres, mit le français à la mode dans les classes instruites à partir du XVII<sup>e</sup> siècle et fit graduellement abandonner le flamand

(1) KURTH. La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France, t. II p. 17 et 31.

comme langue de culture. » Et plus loin : « La langue flamande perd du terrain dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle et finit vers 1794 par être d'un usage moins fréquent que le français. »

Si sous le Gouvernement autrichien l'usage facultatif des langues était reconnu en Belgique, sous la domination de la France, on en vint à l'usage officiel exclusif du français, et cela paraît s'être fait sans grandes secousses.

Un arrêté du Gouvernement général des alliés du 18 juillet 1814 rétablit l'usage facultatif des langues, mais avec l'obligation de joindre aux actes une traduction française, obligation qui disparaît par arrêté du Prince souverain, le 1<sup>er</sup> octobre suivant.

En 1819, le roi Guillaume fait une première tentative pour introduire une langue nationale unique, le néerlandais, dont il établit en quelque sorte, en 1822, l'obligation pour tous les Belges, en ne faisant que « tolérer » le français et que, trop tard, sous la menace de la révolution, il rendit à nouveau facultative le 4 juin 1830.

Nous avons vu que le premier acte du Gouvernement provisoire fut de maintenir en partie ce régime de liberté, mais en décrétant sagement que le français serait en Belgique la seule langue officielle.

Peu après, la Constitution établit que « l'usage des langues est facultatif ; il ne peut être réglé que par la loi en matière d'autorité et en matière judiciaire », et le français conserva la prédominance qu'il avait toujours eue depuis le XIII<sup>e</sup> siècle et que des tentatives maladroites, funestes et dans tous les cas stériles en résultats pratiques veulent lui faire perdre aujourd'hui.

..

Ces tentatives sont malheureusement encouragées par ce fait que le mouvement flamingant, primitivement littéraire, s'est introduit, comme nous l'avons dit, dans la politique. Or les classes ouvrières et rurales du peuple flamand, chez lesquelles l'instruction et la connaissance du français avaient fait le moins de progrès, constituent une force électorale, depuis l'avènement du suffrage universel mitigé que nous possédons. Il s'agit de les prendre par le sentiment, par l'amour sacré que tout homme ressent pour la langue qui a bercé sa prime jeunesse et par l'appât des avantages immédiats que l'on fait miroiter à leurs yeux. Les politiciens le savent : ils sacrifient au dieu nouveau et ils « s'emballent » — permettez-nous l'expression — pour une langue frustée que beaucoup d'entr'eux ignorent ou ont encore beaucoup de peine à bien parler.

Ils devraient, nous semble-t-il, mieux se rendre compte qu'en Belgique, la question de langue, la question de race n'ont jamais

suscité de conflits graves, comme le constate l'Histoire ; les principaux Etats y étaient d'ailleurs bilingues, comme la Principauté de Liège, le Brabant et même la Flandre. C'est qu'il n'y avait qu'une seule langue officielle supérieure, le français et que la politique ne s'était pas emparée de cette question.

Ils devraient tous se rallier à une formule équitable bien simple à établir : en revenir aux anciens errements, qui pendant des siècles ont maintenu, à ce sujet tout au moins, l'accord entre les Belges ; c'est de réintégrer le français dans sa situation de langue officielle unique, qu'il a toujours occupée chez nous et de lui reconnaître la supériorité dans tous les domaines, comme langue nationale et comme langue véhiculaire, tout en tenant compte des droits sacrés de la langue flamande et de la langue wallonne.

Les Flamands sensés sont avec nous, notamment les adhérents toujours plus nombreux à l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*, association qui fait tâche d'huile en Flandre.

Lorsque les partis politiques auront biffé de leurs programmes cette utopie, cette nuisance de l'*égalité des langues*, les éléments de discord entre deux races, qui doivent nécessairement s'entendre dans le domaine économique, auront à jamais disparu pour le plus grand bien de la Patrie belge.

---

## VŒUX

### A. — EN MATIÈRE JUDICIAIRE.

1. Réviser la loi de 1889 dans un sens plus favorable au Wallons, en tenant compte des griefs articulés.
2. Exiger des magistrats la connaissance du wallon des localités où ils sont appelés à siéger.
3. Exiger des traducteurs jurés la connaissance de la langue wallonne devant les tribunaux du pays flamand.
4. S'opposer à l'extension de la procédure flamande.

### B. — EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE.

5. Exiger la traduction française de toute pièce administrative en pays flamand.
6. Ne pas exiger le flamand des fonctionnaires, qui, en pays flamand, ne sont pas en rapport avec le public.

7. Exiger la connaissance de la langue wallonne des fonctionnaires qui, en pays wallon, sont en rapport avec le public.

8. Voir respecter l'ordre d'ancienneté pour l'avancement sans s'inquiéter de la question des langues.

C. — EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT.

9. Exiger qu'un nombre égal d'heures soit affecté dans les écoles primaires du pays flamand à l'enseignement du français et à celui du flamand.

10. Établir une école française à côté de l'école bilingue, si un certain nombre de pères de famille le demandent.

11. Demander : a) que le cours de flamand ne soit pas organisé dans les communes wallonnes où l'élément destiné à poursuivre ses études à l'école moyenne est une quantité négligeable.

b) que, dans les autres communes, cet enseignement soit organisé, si on le juge nécessaire (1), en cours particulier facultatif et accessible aux élèves du degré supérieur, voire même de la deuxième année du degré moyen.

(Vœu du Cercle pédagogique du Hainaut. *Journal des Instituteurs*, 14 avril 1904.)

12. Inviter l'instituteur à se servir la langue wallonne pour rendre plus vivant l'enseignement de la langue française.

(Rapport de M. Oscar Colson au Congrès pour l'extension et la culture de la langue française, 10-17 septembre 1905).

13. La langue française doit rester la langue véhiculaire exclusive de l'enseignement moyen.

14. Supprimer l'obligation du flamand dans l'enseignement moyen en pays wallon, pour l'entrée, ou bien au cours des études.

15. A l'Université de Gand et aux écoles spéciales d'enseignement supérieur, les cours doivent continuer à se donner en français.

D. — VŒU GÉNÉRAL.

16. Supprimer l'égalité des langues des programmes politiques et donner à la langue française la suprématie dans tous les domaines, tout en tenant compte des droits sacrés des langues flamandes et wallonnes. Réviser dans ce sens la loi de 1898 sur la promulgation des textes légaux et les autres lois qui porteraient atteinte à ce principe.

(1) Nous ajouterons : concurremment avec un cours d'allemand ou d'anglais.



VI.

**Rapport sur l'Extension à donner  
aux organismes de propagande wallonne**

PAR

**Henry ODEKERKE,**  
homme de lettres à Liège.

L'esprit de ce Congrès a été suffisamment précisé et les aspirations légitimes des Wallons doivent être à notre session assez nettement définie, pour que l'on puisse apprécier, dès lors, ce qu'il convient d'entendre quand on parle de propagande wallonne. Évidemment, ce doit être avant tout l'organisation d'une action permanente dans la voie si heureusement tracée par notre programme : « Aider les Wallons à prendre une meilleure conscience de leur originalité de race, formuler et grouper les diverses revendications wallonnes, attester l'existence et la vitalité d'un sentiment national en Wallonie. »

Ainsi posée, la question se dégage tout de suite du sens un peu étroit qui a été donné parfois, à ces mots de *propagande* et de *revendications wallonnes*. Le but doit être, surtout, de fortifier et d'exalter le sentiment propre du peuple Wallon, de dire bien haut la place que nous tenons dans le pays. Il est à peine besoin de répéter que cette propagande ne doit comporter aucune pensée d'antagonisme, encore que nous ayons le devoir de protester contre tout abus ou exagération flagrante. Aussi, je me demande si l'idée qui a présidé à l'organisation de nos ligues wallonnes ne gagnerait pas à être sensiblement amendée. Il ne faut pas risquer de nous faire taxer d'injustice, à notre tour, et je crois — ceci n'est, évidemment, qu'une opinion personnelle — je crois que certains d'entre nous ont tort de vouloir contester aux Flamands le droit d'être régis, chez eux, par leur langue maternelle.

Un autre écueil à éviter, pour la propagande wallonne, serait de s'absorber trop uniquement dans le souci de défendre des intérêts matériels. Il va de soi que le point de vue pratique n'est pas un objectif négligeable, mais tout ne se réduit pas à une question de places ni de subsides. Il y a avantage pour la cause wallonne à placer son drapeau plus haut, à proclamer partout, en toute occasion, la grandeur, la beauté, les gloires, et l'art et la pensée de notre Wallonie.

Ce sont là des revendications que nous sommes tous fondés à faire valoir, celles qui doivent attirer tout d'abord l'attention des organisateurs de nos ligues locales. Ainsi ont fait en France les félibres, quand ils ont tenté de restaurer le génie savoureux de la Provence. De même ils ont dû se défendre de toute idée de séparatisme et l'un des plus illustres a pu dire : « Notre seule prétention, c'est de rester nous-mêmes. Sans doute, nous sommes et voulons rester Français, non par la force des choses, mais de notre libre volonté. Nous voulons un mariage d'amour ! »

Nous aussi, nous voulons rester nous-mêmes. Et ce sera le mérite des Ligues Wallonnes d'avoir engagé déjà le bon combat par la propagande. Seulement, il y aurait probablement davantage à obtenir d'elles par une organisation plus cohérente et plus active. Il faudrait tâcher de constituer partout, dans chaque ville, dans chaque village même, des sections qui seraient en même temps des sociétés d'agrément et d'instruction, s'occuperaient d'art dramatique, donneraient des conférences, fonderaient des bibliothèques circulantes. On pourrait, si on en créer de nouvelles, intéresser au mouvement les Sociétés existantes ; en conservant néanmoins leur autonomie particulière, tous ces groupements de Wallons seraient mis en relation directe et fréquente avec la Ligue Nationale, dont le siège pourrait être fixé à Liège, comme capitale de la Wallonie. La direction serait confiée à un Comité central, composé d'une vingtaine de membres et d'un président, nommés par un Congrès annuel, lequel se tiendrait chaque fois dans une ville différente.

Il ne manque pas d'exemples d'institutions semblables qui fonctionnent parfaitement, en d'autres domaines. Il y a, notamment, à Rome, une ligue nationale, « La Dante Alighieri, » dont les sections ne se comptent plus en Italie autant qu'à l'étranger ; n'eût-elle que dix adhérents, toute nouvelle réunion s'affilie aussitôt au conseil fédéral et collabore à la grande œuvre commune : encourager et protéger partout le progrès de la langue et de la culture italiennes. *Sol per il dolce nome di nostra terra*. Rien que pour le doux nom de notre terre natale !

La Ligue Nationale Wallonne trouverait également plus de cohésion et de force à être renouée d'après un pareil programme. Comme dans la ligue italienne, le fonds social du comité central serait constitué par le prélèvement d'un tantième sur les cotisations des membres des sections locales. Ce comité serait consulté dans toutes les questions d'intérêt général, dont les plus importantes viendraient en discussion, chaque année, devant le Congrès.

Ainsi serait assurée la continuation de notre tâche d'aujourd'hui, et l'action de cette fédération nationale serait des plus efficaces en bien des circonstances.

Ce principe de la fédération a déjà favorisé, d'ailleurs, la création d'un autre groupement qui dispose d'un moyen de propagande de premier ordre : je veux parler du théâtre. Dans la province de Liège, tout au moins, les sociétés dramatiques se sont en quelque sorte syndiquées, depuis plus de dix ans, et cette organisation est certainement fort intéressante. Elle ne tend pas uniquement, comme on a pu le croire, à la répartition de primes ou de subsides entre les troupes d'amateurs. Ceci n'est, en réalité, qu'un des moyens qui assurent la vitalité de la Fédération dramatique wallonne. Mais son véritable but fut plutôt de régenter, au nom de l'art, l'exploitation des scènes wallonnes et d'épurer le goût du public en même temps que celui des interprètes. L'institution d'un Comité de lecture chargé de constituer le répertoire fut, à cet égard, une tentative curieuse et si l'on peut voir là, par certains côtés, une restauration de la censure, le bon motif la rend assurément très excusable !

Au surplus, cette question des fédérations dramatiques et littéraires fait l'objet d'une étude spéciale inscrite au programme du Congrès. Mais au seul point de vue de la propagande, qui ne voit combien cette puissante influence du théâtre a pu servir la cause wallonne ! Ici, en effet, la forme dramatique a son originalité propre, elle est très souvent l'expression sincère, émouvante parfois, pittoresque toujours, du sentiment et du caractère de la race. Tandis que nos écrivains dramatiques de langue française ne se sont pas encore affranchis, pour la plupart, de la tutelle de Paris, nos auteurs wallons font parler vraiment l'âme du terroir. A Namur, à Tournai, à Nivelles, aussi bien qu'à Liège, le peuple s'empresse autour des « djouweus d' comédeyes. » Et ceux-ci n'hésitent pas à s'en aller au loin, à Bruxelles, à Anvers même, pour réjouir le cœur des Wallons exilés. *Tati l'Pèriqui*, de glorieuse mémoire, ne fut-il pas, un jour, jusqu'à Paris !

L'organisation de nos fédérations dramatiques a donc une réelle importance. Il conviendrait d'examiner si des institutions de ce

genre ne pourraient être créés dans chaque province wallonne et se fusionner, elles aussi, sous une direction générale. Ce serait le plus sûr moyen d'encourager le développement des sociétés dramatiques, dont l'action est surtout précieuse dans les campagnes. La propagande wallonne ne doit donc perdre aucune occasion de les recommander à la sollicitude des pouvoirs publics.

Dans le même ordre d'idées, l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers Wallons coopère à l'œuvre de la façon la plus favorable. Depuis sa fondation, qui date déjà de 1882, elle a groupé le mouvement de la production littéraire et favorisé dans une large mesure l'efflorescence de l'art au théâtre. En même temps, elle sauvegarde autant que possible les intérêts des auteurs, assure la perception des droits, règle les questions de procédure. J'imagine que les fondateurs de cette association ont dû s'inspirer quelque peu de l'exemple de l'organisation des Auteurs dramatiques français, en ce qui concerne la défense de la propriété littéraire. Et il y aurait avantage, sans doute, à constituer, ici encore, une association nationale. Quoiqu'il en soit, cette union des auteurs, qui compte, en somme, l'élite de nos Wallons wallonisants, trouverait peut-être un autre élément de prospérité dans la pratique de la mutualité. Elle pourrait arriver — qui sait ? — à donner des secours à ses malades, établir une caisse de retraite, à créer enfin une solidarité plus étroite entre ses membres.

Ces considérations que nous suggère l'organisation des forces wallonnes à Liège doivent s'étendre nécessairement à tous les groupes formés dans chaque centre important de la Wallonie. Sociétés d'agrément, Cercles dramatiques, Clubs, Caveaux et Liges, doivent s'efforcer vers l'union. C'est donc avec joie que nous retrouvons, parmi les adhérents à ce Congrès, des Wallons de tous les coins du pays, d'Arlon jusqu'à Ostende. Dans la composition du Comité de patronage, nous voyons même le nom du président de ce vaillant cercle de Paris, « La Wallonne » qui ne compte pas moins de 18 ans d'existence et est devenu, là-bas, la providence de tant de frères malheureux.

A côté de ces Wallons de France, qui se proclament de cœur avec nous, il y a aussi ceux de Malmédy, qui sont des nôtres à tant de titres. Car, si le Congrès pour la langue française s'en est allé fraterniser, à la frontière prussienne, avec les derniers défenseurs du « haut langage », c'est en wallon que ceux-ci ont protesté contre le parler tudesque des oppresseurs.

« Que nom v'oront-is don d'ner »	Quels noms voudraient-ils donc [donner]
A nos v'oyes, è leû djargon ?	A nos chemins, dans leur jargon ?
S'is l'fusèt, d'vins queques années	S'ils le faisaient, dans quelques [années]
On n'rutrouv'rèt pus s'manhon ! »	On ne retrouverait plus sa maison !

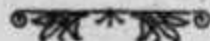
N'est-ce point là une éloquente affirmation du sentiment wallon ? Cet exemple saisissant du pouvoir de la tradition a toute la saveur de la littérature du terroir, il atteste combien l'âme populaire trouve son expression dans notre vieux langage. C'est pourquoi nous avons le droit de réclamer le respect de ce patrimoine de notre race. Nous n'ignorons pas que l'idiome wallon finira peut-être un jour par céder la place à la « langue véhiculaire », mais il n'empêche que l'œuvre de nos poètes, de nos chansonniers, de nos auteurs dramatiques, ne soit encore d'un excellent enseignement pour nous aider, selon le programme, « à prendre conscience de nous-mêmes ».

Ce sera, j'aime à le croire, la mission de l'école, de faire apprécier à nos enfants tous le charme, et la grâce et la sensibilité de nos vieilles « pasquêtes ». Aussi, je me plais à rendre hommage à ceux qui sont déjà entrés dans cette voie. C'est là de la bonne, de la meilleure propagande wallonne.

Mais pour le combat de tous les jours, dès qu'il s'agit d'affirmer sans trêve le droit et la pensée wallonnes, nous devons nous souvenir que nous sommes « les derniers Latins du Nord », comme l'a dit notre ami Charles Delchevalerie. A ce titre, nous avons pour éclairer ceux qui ne veulent pas voir, ce flambeau de lumière qui s'appelle la langue française. Sachons nous en servir, au sein de toutes ces Sociétés dont j'ai parlé, pour organiser des conférences et animer la vie intellectuelle en Wallonie.

Nous disposons aussi de cette force puissante, la presse, acquise d'avance à toute idée d'expansion française et wallonne.

Nous savons que nous pouvons compter sur son incessant concours pour protester contre toute prétention qui lésait nos droits légitimes. Et c'est par l'action de nos journaux sur l'opinion que nous parviendrons à donner à tous les organismes de la propagande wallonne l'essor et la cohésion que nous leur avons souhaitées.



## VII.

## A propos de l'Âme belge

PAR

**Olympe GILBART**Docteur en philologie romane,  
Publiciste à Liège

Ceci n'est pas un rapport; c'est à peine une communication.

Depuis le jour où la fantaisie de M. Edmond Picard, grand amateur de paradoxes décréta, l'existence de l'âme belge, on a copieusement discuté autour de cette ahurissante trouvaille. Dans les revues, dans les journaux maints articles parurent, les uns célébrant avec enthousiasme l'invention d'une âme nouvelle et nationale, les autres s'efforçant de démontrer que l'âme belge n'existe que dans l'imagination fertile du fougueux auteur de tant de livres verveux.

Il a paru aux organisateurs de ce Congrès wallon que cette question de l'âme belge devait être agitée devant un auditoire composé de personnes qu'anime la chaleureuse ferveur du sentiment

Il a paru aux organisateurs de ce Congrès wallon que cette question de l'âme belge devait être agitée devant un auditoire composé de personnes qu'anime la chaleureuse ferveur du sentiment wallon. Car, sous les apparences spéciales et so'ennelles dont les défenseurs de l'âme belge revêtent leur théorie, il y a autre chose qu'un simple prétexte à dissertations plus ou moins ingénieuses. Nous voyons, quant à nous, dans cette tendance à vouloir confondre les deux races qui se partagent la Belgique, un véritable danger qui menace dans leur essence deux sensibilités profondes et originales.

On aura beau à grands renforts d'arguments historiques tenter de donner figure à l'âme belge. Dans une question comme celle-ci, question qui est avant tout sentimentale, les faits, en tant que faits, ne comportent pas de signification décisive.

Il s'agit, en l'espèce, de deux sensibilités différentes, qui, en art, ont des expressions bien distinctes, et tous les raisonnements du monde n'empêcheront pas ces deux sensibilités de se manifester chacune avec son entière indépendance.

Il nous semble, et nous disons ceci avec toute la déférence à laquelle a droit le grand talent de M. Picard, que M. Picard, en inventant l'âme belge, a fait de la psychologie belge avec un esprit bruxellois. Il ne suffit pas, en s'exaltant, d'ailleurs fort légitimement, sur la magnifique prospérité de notre pays, de conclure à l'existence nécessaire d'une âme commune, pour que celle-ci anime en fait les Flandres et la Wallonie.

Avant cela il faut connaître les différences qui caractérisent la race flamande et la race wallonne. Il faut s'être imprégné profondément de la vie wallonne, l'avoir aimée dans son art et dans ses artistes pour sentir la distance qui sépare l'âme d'un wallon de l'âme d'un flamand.

Récemment dans un leader-article paru dans *Le Peuple* sous la signature de M. Louis Piérard, article dont je ne puis approuver toutes les tendances, et qui peut-être n'est pas écrit avec une suffisante rigueur, j'ai constaté une fois de plus combien l'antinomie qui existe entre flamands et wallons est foncière. Cet article émane d'un sensitif qui est amené par le contrôle même de sa sensibilité à noter les différences capitales autant qu'évidentes qui marquent les gens de Flandre et de Wallonie.

Ah! sans doute, une âme belge existe, si on entend par là une âme administrative. Nous vivons sous un même régime politique, — pour ne pas dire que les exagérations des revendications flamingantes irritent souvent les Wallons — nous avons à compter avec la même administration, nous sommes jugés par les mêmes tribunaux, nous payons — pas toujours — les mêmes impôts; si c'est cet état spécial que l'on veut appeler âme belge, je n'y contredirai pas.

Mais si l'on touche au tempérament même des hommes, à ce qui fait la quintessence même de leur vie et de leur force, à leur sensibilité intime, à leurs traditions propres, à leurs vertus cardinales, il n'y a pas d'âme belge, il y a une âme flamande et une âme wallonne.

Voici comment M. Albert Mockel, en une page superbe, a défini ces deux âmes. On ne pourrait mieux dire :

« Le Gallo-Franc, ou Wallon, de même sang que les Français des Ardennes, a de l'ardeur, de l'énergie, et, malgré cela, une certaine paresse. Il est certainement homme d'action, mais un singulier penchant vers la rêverie le dépouille de ce patient esprit de continuité qui fait la force des Flamands. Le défaut le plus grave du Wallon, et sa qualité la plus haute d'où proviennent toutes les autres, c'est une sensibilité nerveuse, délicate à l'extrême chez les hommes cultivés, et dont on retrouve les traces avec étonnement jusque dans le peuple des campagnes. Elle donne à ces grands



hommes bruns ou châains un élan de tendresse secrète pour toutes choses, et par elle, ils communient intérieurement avec la nature; mais on peut dire qu'elle cause à la fois la chaleur traditionnelle des « Têtes de houille » liégeoises et la dispersion de leur effort. Le Wallon est inventif, mais prompt au découragement lorsqu'il s'agit de réaliser. Souvent intellectuel, analyste parfois à l'excès et un peu raisonneur, on dirait aussi qu'il songe trop subtilement sur son travail au lieu de travailler simplement au gré de ce qu'il songe, comme le Flamand. Il peut être sculpteur, dessinateur, avec de la force expressive et du style, et il comprend fort bien l'art de la décoration, car à tout cela les facultés d'abstraction ont beaucoup de part. Mais il échoue en général, dans la peinture de chevalet, faute d'être coloriste. Son pays montagneux, voilé souvent d'une fine vapeur bleuâtre, ne lui offre pas l'atmosphère étonnamment limpide et les mols contours de la plaine flamande, où la lumière peut se jouer à l'aise. Mais outre ce motif d'ordre matériel, il en est un moral qui sans doute en procède : c'est que le plus souvent, l'artiste wallon possède les choses par le sentiment, au lieu de les bien saisir par les sens. Ce nerveux reçoit trop vite la répercussion mentale d'une sensation pour goûter toute la joie de son épanouissement physique. Un Flamand sait longuement et sagement s'émerveiller des groupes de couleurs d'un paysage, l'artiste wallon songe tout de suite à côté. Il pénètre la nature plutôt qu'il ne la voit. Cette qualité mentale nuit au faste de ses pinceaux, mais le fait exceller dans la musique. Sa sensibilité nerveuse devient ici le plus précieux des dons ; sa subtilité s'exerce à merveille sur les harmonies entrelacées, le sens des proportions, qu'il tient des influences latines, se retrouve dans l'ordonnance qu'il distribue aux masses sonores, et l'on s'émerveille vraiment de voir, depuis Rotand de Lassus, la guirlande fleurie continuer sans interruption jusqu'à César Frank et aux compositeurs d'aujourd'hui.

• Le Flamand ne s'est exercé que depuis peu d'années à la musique, et il y paraît dépaysé. Du moins, il n'y témoigne d'aptitudes remarquables que pour les genres descriptifs, et en particulier, le pittoresque. Cela tient, sans doute, à ce que dans la musique pure la part de la logique surpasse celle de l'instinct : et le Flamand est avant tout un merveilleux instinctif. Il est puissant, parce qu'il est moralement très simple : la Flandre ne produit pas de véritables psychologues. Mais s'il analyse moins, l'homme des Flandres songe parfois très loin ; et, comme en témoignent les œuvres de M. Maeterlinck, c'est avec une sorte de tranquillité religieuse qui lui dévoile l'existence du mystère, sans le perdre dans la complexité de ses

attributs. Cette simplicité de la pensée peut devenir, en art, une qualité inappréciable; elle donne au rêve toute son ampleur, et c'est parce qu'il est simple que le Flamand sait « faire grand ».

• Ainsi que le Wallon, le Flamand comprend la nature, mais c'est de tous ses sens qu'il la possède, et surtout par les yeux. De la pierre ou du métal jaillit par ses mains une vie luxuriante, son crayon a des traits savoureux et gras. Nulle recherche de style, il est vrai. Qu'il sculpte ou dessine, il s'attachera surtout à restituer fidèlement l'aspect de la nature, sûr qu'elle-même saura chanter le poème éternel de ses formes. Par le pinceau, par l'ébauchoir, il dit ce qu'il a vu, ce qu'il a ressenti en voyant, sans plus, mais il le dit parfois avec génie.

• En Flandre, on saisit la nature directement, et avec une grande force sincère. La sensibilité nerveuse du Wallon disparaît ici, remplacée par une sensualité qu'on a vue éclater en exubérances grossières aux truculentes ripailles d'un Teniers, mais qui, chez les artistes, devient une qualité délicate et très rare. Elle les aide à aimer les formes vivantes qu'ils aperçoivent, donc à les comprendre, et à les reproduire en les douant d'une secrète chaleur. Les Flamands sont avec les Hollandais leurs frères, Holbein le Jeune et deux ou trois primitifs de l'école de Cologne, les seuls Germains de Germanie qui aient connu l'ivresse de la lumière, goûté la saveur des belles masses colorées. Metzys, Breughel, Rubens, Jordaens, cent noms glorieux ont affirmé la magnificence thioise, et depuis plus de trois siècles, sur ce morceau de terre, l'hymne à la vie est chanté par d'infatigables pinceaux. Le Flamand est moins fin que le Wallon, mais il a un sens pratique très précieux, né peut-être de ce qu'il raisonne moins sur les choses, de ce qu'il en saisit plus immédiatement les aspects. Il l'emporte en force de travail sur son rival gaulois. Celui-ci conçoit aisément une ébauche et se dégoûte lorsqu'il doit, pour la réaliser, en venir aux mains avec la matière. Le Flamand réalise avec puissance ; il travaille d'un bras sûr, et maîtrise superbement la matière, peut-être parce qu'il fait jaillir d'elle-même magnifiquement son rêve, au lieu de lui imposer arbitrairement ce qu'il a songé loin d'elle.

Voilà caractérisés avec précision, justesse et impartialité le flamand et le wallon. Après cela il serait difficile de vouloir soutenir encore qu'une âme belge existe.

Et j'entends l'objection ; mais, à ce compte, que faites-vous de la nationalité belge ?

Je répondrai ; en travaillant à développer séparément la sensibilité flamande et la sensibilité wallonne, on contribue plus à la grandeur et à la prospérité de la patrie qu'en voulant fusionner ces

sensibilités pour en faire un produit de serre chaude que l'on dénomme : l'âme belge.

Vouloir porter atteinte à l'originalité même d'une de ces deux sensibilités, c'est compromettre l'existence de la patrie belge qui n'a atteint son miraculeux degré de développement que grâce à l'émulation féconde et fraternelle de deux races également puissantes et expressives.

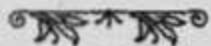
Qu'on ne nous parle donc pas d'âme belge ! Et du reste qu'on nous cite un livre, une œuvre d'art, qui soit une œuvre « belge », au sens où veulent l'entendre les défenseurs de ce produit nouveau.

Que les flamands cultivent leur sensibilité, qu'ils l'enrichissent, qu'ils la développent ; que de leur côté, les wallons sachent rester eux-mêmes et se manifestent devant la vie avec une énergie toujours plus grande, et la nation belge ne pourra que gagner en épanouissement.

Au surplus, les ethnologues diront encore quels sont les caractères dominants des types flamand et wallon. Ils montreront qu'il y a entre eux des dissemblances physiques frappantes.

Et nous serons alors convaincus que si vraiment une sensibilité commence à se manifester, cette sensibilité est toute de surface et n'inspirera jamais la création d'une œuvre originale et belle.

Restons plus que jamais chacun de notre race ; gardons jalousement, avec une conviction exempte de tapage, nos vertus ancestrales ; évitons les mélanges stérilisants et nous aurons ainsi, mieux que par de vaines déclamations, bien mérité de notre pays.



## VIII.

# Le Sentiment Wallon

dans l'Art de l'Architecture

PAR

**Paul JASPAR,**

architecte à Liège

Il est un fait indéniable et vous pourriez me traiter de La Palisse, si nous n'étions ici pour dire la vérité et rendre la vérité évidente : Les races sont issues de leur terroir ; elles ont des caractères particuliers qu'elles doivent à ce terroir.

Un plaisant a bien remarqué que le pays des montagnes ont des femmes... plates, tandis que les pays de plaines en ont de... montagneuses.... Mais c'était un plaisant !

Par contre, un de nos éminents professeur de l'Université de Liège disait que, de la géologie d'un pays, l'on peut déduire la structure, le squelette, la chair même de ses habitants : « les pays riches en phosphate, en calcaire, produiront des races au squelette robuste, ceux pauvres en ces sels ne donneront que des êtres faibles, petits, rachitiques... »

Si la géologie influe sur la santé du corps, sur sa robustesse, elle influera aussi sur l'état psychologique, sur la compréhension, sur la vision, sur l'art. Et quand je dis la géologie, je pourrais dire la géographie, car la géographie physique d'un pays résulte de sa géologie.

Si les hommes sont eux-mêmes sortis du sol en mangeant, en buvant ses produits, ils ont créé leur art en travaillant, en édifiant leurs œuvres avec ses matériaux : sable, argile, pierre ou bois.

Si la nécessité a fait sortir du sol les réserves géologiques, on peut déduire la géologie d'un pays de l'aspect de ses monuments.